nous dire combien de temps avait servi la chaudière qu'on a remplacée.

M. BRODEUR : Le comptable m'informe qu'il a extrait de ses livres les chiffres que

j'ai citées. (Exclamations.)

Il peut exister différentes méthodes de comptabilité. Dans le rapport de l'auditeur général, on a peut-être porté au compte de ce navire les item qui, dans les livres du ministère, sont imputés sur d'autres services. C'est là le renseignement que le comptable me fournit.

M. R. L. BORDEN: Je ferai remarquer à l'honorable ministre que pour les fins de la comparaison, nous nous sommes servis du rapport de l'auditeur général dans les deux cas. Le base de la comparaison était donc la même.

M. NORTHRUP: J'ai eu l'occasion de m'occuper des comptes du ministère de la Marine et des Pêcheries, et j'ai constaté que je ne pouvais être certain que les comptes se rapportant à un navire faisant le service du littoral du Pacifique fussent réellement imputés sur les dépenses occasionnées par ce navire. Si l'on veut s'assurer du coût des dépenses occasionnées par un navire faisant le service du Saint-Laurent supérieur, on constate que ces comptes-là sont imputés sur d'autres dépenses faites en aval de Québec. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère où naviguait un certain bateau, et ils m'ont dit qu'il se trouvait dans les eaux du Saint-Laurent supérieur.

J'ai posé la question sous deux ou trois formes différentes, afin d'être bien sûr de mon fait. Ils m'affirmèrent que ce navirelà naviguait dans le Saint-Laurent supérieur. Or, ce bateau ne se trouvait pas dans les eaux indiquées, puisqu'il était ici à Ottawa, que c'était un yacht particulier, qu'on y envoyait tous les jours des marchandises. On y transportait assez de bière de gingembre et d'autres bouteilles de liqueurs diverses que je ne veux pas nommer, pour lester le navire. Toutes ces marchandises étaient inscrites au compte d'un navire qui se trouvait en aval de Québec. Si le ministre constate que ces comptes sont imputés sur les dépenses d'autres navires, il ne devrait pas être surpris.

M. BRODEUR: Je ne veux pas qu'on me tienne responsable de ces calculs. J'ai demandé aux fonctionnaires du département de me préparer cet état. S'ils m'ont trompé, ils en subiront les conséquences.

M. BORDEN: L'embarras, c'est que nous ne pouvons faire retomber la responsabilité sur d'autre personne que sur le ministre. Nous devons prendre ces chiffres tels que nous les trouvons dans le rapport de l'auditeur général.

M. BRODEUR : Je sais cela. Je n'ai rien à dire contre le rapport de l'auditeur général. J'ai cité les chiffres qu'on m'a remis, je veux savoir qui a commis cette erreur.

Tauditeur general.

M. J. D. REID: On pourrait peut-être laisser cet item en suspens, parce qu'à mon avis, nous avons le droit d'exiger l'explication de cette différence dans ces calculs.

M. BRODEUR: C'est tout juste.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT : L'item 193 est réservé.

Entretien et réparations des phares et des bateaux-phares, \$500,000.

M. FOWLER: Expliquez ce crédit, s'il vous plaît.

M. BRODEUR: Nous demandons ce crédit de \$500,000 pour l'entretien et les réparations des phares et des bateaux-phares. Ce crédit couvre toutes les dépenses se rapportant à ces deux chefs.

Celles-ci se divisent en trois parties: entretien et réparations, construction de bâtiments et coût de l'éclairage. L'augmentation est due au plus grand nombre de lumières qu'il nous faut entretenir cette année et que nous n'avions pas les années précédentes. Voici, d'après les agents, comment se répartira par province les dépenses de ce service. Colombie-Anglaise, \$30,000; l'île du Prince-Edouard, \$30,500; Nouveau-Brunswick, \$81,150; Québec, \$207,000; \$185,000 en amont de Montréal, y compris Ontario.

M. BENNETT: Puisque l'honorable ministre traite la question de la construction des phares, je veux signaler un cas qui se rapporte au phare construit sur la rivière Magnetewan, dans le district de Parry-Sound. L'an dernier, le ministère avait décidé de construire un phare sur cette rivière près du village de Magnetewan, et il annonça en même temps que ces travaux se feraient en régie et non pas à l'entreprise.

La Chambre comprendra combien la population du district intéressé fut surprise en voyant apparaître sur la scène un petit bateau à vapeur appartenant à une compagnie qui se donne le nom de "Magnetewan River and Lake Steamboat Company", dont l'honorable député de Parry-Sound est le président. Je veux déclarer, d'abord, que cette compagnie n'est pas enregistrée dans la province d'Ontario comme formant une société anonyme, et les renseignements que j'ai obtenus me portent à croire que ce petit navire appartient réellement à l'honorable représentant du Parry-Sound (M. Watson).

La population fut donc très surprise quand, après qu'on eut anmoncé que cet ouvrage se ferait en régie, elle vit apparatire dans ces parages le remorqueur de l'honorable député de Parry-Sound, et quand elle constata que les trois hommes qui se trouvaient employés à bord de ce bateau commençaient immédiatement la construction de ce phare; ils avaient avec eux deux véritables charpentiers. Aucun des trois hommes du bateau n'était charpentier, tous